



OBLIGATION DE CAISSE BAS

Sûres et axées sur des valeurs

En optant pour des obligations de caisse, vous bénéficiez d'une grande sécurité et d'un revenu d'intérêt constant pendant toute la durée de votre placement. À vous de choisir sa durée et son taux d'intérêt. Vous savez ainsi à l'avance quel rendement vous obtiendrez.

Vos avantages

- **Votre argent le permet :** Vous souhaitez, grâce à un placement à moyen ou long terme, rendre possible l'octroi de crédits dans l'un de nos secteurs d'encouragement tels que Habitat ou espace de travail durable, Énergies renouvelables ou encore Santé et bien-être ? Nous utilisons votre argent conformément à nos objectifs écologiques et sociaux.
- **Une alternative sûre au compte d'épargne :** Si vous attachez de l'importance à la sécurité de vos placements financiers, les obligations de caisse BAS devraient vous intéresser.
- **Durée de placement et taux d'intérêt fixes :** Vous savez exactement quand vous pourrez de nouveau disposer du capital, car les obligations de caisse sont des papiers-valeurs avec un taux d'intérêt et une durée fixes. Vous choisissez l'échéance de votre placement. Le taux d'intérêt dépend de la durée. Celle-ci étant ferme, nous vous recommandons de conserver suffisamment de liquidités disponibles, par exemple sur un compte d'épargne.
- **Placement sans frais :** À la BAS, l'achat et l'administration des obligations de caisse sont sans frais.

Conditions

| | |
|-----------------------------|---|
| – Monnaie | franc suisse |
| – Montant minimum | CHF 1'000 |
| – Tranches | CHF 1'000 |
| – Durée | 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans |
| – Paiement des intérêts | annuel |
| – Remboursement | 100 % à l'échéance, sans possibilité de résiliation anticipée |
| – Frais de transaction | aucuns |
| – Frais de dépôt | aucuns |
| – Impôt anticipé | 35 % sur les intérêts |
| – Taux d'intérêt en vigueur | consulter le site web de la BAS |

Le taux d'intérêt étant fixé pour toute la durée d'une obligation de caisse, vous ne pourrez pas bénéficier d'une éventuelle augmentation du niveau général des taux.

Les obligations de caisse ne se négocient pas en bourse et ne peuvent être livrées physiquement.

Intéressé-e ?

Informations supplémentaires sur bas.ch/obligations-de-caisse

Nous vous conseillerons volontiers

N'hésitez pas à nous demander un conseil personnalisé ou toute autre précision.

Votre équipe de conseil : téléphone 062 206 16 16

Courriel : contact@bas.ch

